

Durée

2 jours – 14 heures

Tarif

960 € HT

Objectifs

Prendre conscience des responsabilités individuelles et collectives de la coordination des interventions d'entreprises extérieures.

Faire progresser ses savoir-faire dans la rédaction des plans de prévention ou des protocoles de sécurité (opérations de chargement et déchargement).

Renforcer ses pratiques de gestion des interventions des entreprises extérieures.

Public

Tout responsable faisant intervenir une entreprise extérieure ou une entreprise de transport.

Toute personne susceptible de participer à la rédaction d'un plan de prévention, d'un protocole de sécurité ou à la gestion opérationnelle d'une entreprise extérieure.

Tout membre du CHSCT.

Prérequis

Aucun

Effectif

3 à 8 personnes

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de théories et de mises en situation individuelles ou en groupe. Exercices et études de cas adaptés aux secteurs professionnels.

Remise d'un support de cours et d'un kit du stagiaire: fichiers opérationnels réutilisables.

Suivi et évaluation des acquis

Contrôle continu des connaissances et des acquis de la formation.

Attestation des acquis de formation.

Lieux et dates

Voir catalogue

Pour aller plus loin

Nous contacter pour définir un parcours de compétences adapté à vos besoins.

Formation intra-entreprise : nous contacter.

Contenu

1 - APPRÉHENDER LES EXIGENCES

➤ Obligations réglementaires et responsabilités

- ❑ Responsabilités légales et internes, délégation.
- ❑ Réglementation.
- ❑ Mise en situation : exemples d'accidents et de jurisprudences.

➤ Exigences des Systèmes de Management QSE

2 - METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PRÉVENTION (PDP)

➤ Avant l'intervention

- ❑ Procédure.
- ❑ Modalités et communications préalables.
- ❑ Inspection commune préalable (ICP).
- ❑ Elaboration du PDP.
- ❑ Mise en situation : créer ou améliorer son PDP.

➤ Pendant l'exécution des travaux

- ❑ Coordination, inspections et réunions.
- ❑ Responsabilités opérationnelles.
- ❑ Procédures, consignes, habilitations internes : permis de feu, intervention sur énergie, etc.

➤ Après l'exécution des travaux

- ❑ Bilan, retour d'expérience.

➤ Etude de cas

- ❑ Analyse d'un accident du travail lors de l'intervention d'une entreprise extérieure.

3 - METTRE EN ŒUVRE LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ (PDS)

➤ Principales réglementations du transport de matière

- ❑ Réglementations internationales.
- ❑ Transport des matières dangereuses (TMD).
- ❑ Transport des déchets.

➤ Avant l'intervention

- ❑ Procédure.
- ❑ Modalités et communications préalables.
- ❑ Elaboration préalable du PDS.
- ❑ Mise en situation : créer ou améliorer son PDS.

➤ Pendant et après l'exécution des chargements et des déchargements

- ❑ Responsabilités opérationnelles.
- ❑ Procédures, consignes, habilitations internes : circulation, ATEX, protections, etc.
- ❑ Bilan, retour d'expérience.

➤ Etude de cas

- ❑ Définition du protocole de sécurité et de la coordination à mettre en place.

Réf. : SFOR12-02 - Rév. Sept 2016